



## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADEEO du samedi 3 avril 2004**

Le Bureau était représenté par : P.Jennequin (Président) ; G.de Nazelles et A.Huellou (Vice présidents) ; B.Pertuiset (trésorière) ; J.Bizouard (secrétaire adjoint), B.Cretté ; Absente excusée C.Barricault (secrétaire)

### **1) L'accueil du président.**

Le président remercie les personnes présentes d'être venues. Il rappelle que l'association dont nous fêtons les 20 ans cette année compte environ 200 adhérents. Il rappelle que cette création fut initiée par André Huellou afin de protéger le square Wallon de l'appétit des promoteurs immobilier.

### **2) Le rapport financier.**

Il y a équilibre des comptes. Les rentrées sont constituées pour l'essentiel des cotisations des adhérents. Les dépenses sont dues à de la communication, des manifestations, des adhésions à d'autres associations (l'ADEEO adhère à Recopic, PRIARTEM, Yvelines environnement, Ile de France Environnement). Les comptes ne suscitent aucune question de la part de l'assemblée. Ceux-ci sont approuvés.

### **3) La sécurité des piétons et la circulation dans le quartier.**

Les points d'amélioration avaient déjà été évoqués avec la municipalité en 2002. En 2003/2004 nous constatons des réalisations:

- Ralentisseur devant l'école Wallon
- Les barrières de protection rue Emile Zola
- Les marquages au sol et protections devant la pharmacie Boulevard Barbusse
- Diverses signalisations et marques d'entrée de ville

mais déplorons le peu de concertation préalable (ce qui fait que certaines réalisations nécessiteront quelques petits aménagements) :

- Le ralentisseur devant l'école Wallon aurait du être étendu de façon à englober la sente jouxtant l'école maternelle. Ceci aurait permis de sécuriser l'accès à cette sente empruntée par de nombreux enfants.
- La fermeture du Square wallon soulève beaucoup d'interrogations d'autant plus que ces travaux ont été effectués sans concertation préalable ni avec l'ADEEO ni avec les parents d'élèves. Ce square fait partie de l'enceinte scolaire globale. La demande initiale des parents d'élèves de sécuriser la sortie de l'Ecole Bizet avait donné lieu à la mise en place d'une chaîne mais celle ci fut considérée peu efficace et la mairie a décidé de poser un portail avec un accès piétons séparé.

Coté Francisco Ferrer, la mairie a jugé nécessaire de fermer le square dans un but sécuritaire de façon à répondre aux consignes du plan Vigipirate et de limiter les dégradations d'installations à l'intérieur de cette enceinte.

La mairie signale que des jeux de même type que ceux du stade Maurice Leluc seront prochainement installés dans le square Wallon.

Il a été reconnu que la fermeture du portail rue F. Ferrer s'est faite sans aucune information préalable des habitants voisins alors que cet espace était ouvert depuis des années. Des véhicules ce sont retrouvés bloqués et des piétons n'ont pu passer par le square faute d'avoir prévu un passage pour les piétons à ce niveau. Dans l'attente, la municipalité a décidé de laisser les grilles ouvertes mais n'a pas précisé pour combien de temps. De plus comme dans le même temps, elle a ôté les plots qui interdisaient la traversée, la dangerosité est plus élevée qu'avant car des véhicules peuvent emprunter le square pour éviter les bouchons. La municipalité promet des mesures pour bientôt..., nous pouvons espérer des mesures rapides aux vues de l'urgence annoncée par la mairie de la nécessité de fermer le square.

Une adhérente fait remarquer le mauvais état des trottoirs sur le quartier ce qui pose problème pour les poussettes notamment (Rue J.Forest, Rue Châtaigner des Dames...)

La situation de la rue F.Ferrer demeure non satisfaisante. L'ADEEO précise que ce qui a été réalisé n'était que la première partie d'un aménagement plus complet. La municipalité rapporte que ce dossier n'a pas été retrouvé au service technique. L'ADEEO ne peut compenser cette perte, car elle n'avait reçu aucun double du dossier technique de réalisation. De toute façon l'ensemble des problèmes a été transmis à plusieurs reprises à la municipalité par l'ADEEO lors de réunions "sécurités piétons" et une nouvelle étude nous avait été promise, elle devait être incluse dans l'étude d'un nouveau plan de circulation qui aurait du être achevé fin 2003.

Celui ci a pris plus de temps que prévu mais la mairie devrait le présenter prochainement.

L'ADEEO espère une bonne prise en considération des problèmes qu'elle a plusieurs fois signalés :

- Vitesse excessive des véhicules malgré les chicanes
- Absence de réelle protection des piétons voulant traverser la rue
- Les places de stationnement ne sont pas protégées
- Mauvaise visibilité du panneau indiquant la zone 30 et la priorité sur les « rétrécissements ».
- Les panneaux ne sont d'ailleurs pas compris par de nombreux automobilistes.

Il existe aussi un danger créé par les véhicules venant de la A86 qui débordent sur la gauche en entrant dans F.Ferrer.

L'ADEEO a déjà évoqué le sujet récemment avec Monsieur Picut (le maire-adjoint chargé de la sécurité et des transports), il faudrait une vraie zone 30 avec mise en place de plateaux surélevés.

Les sorties des rues Bel Air, J.Forrest et P.Vaillant Couturier dans la rue F.Ferrer demeurent très difficiles. (L'idée est émise de mettre des stops sur la F.Ferrer afin d'arrêter les véhicules.)

L'accès à la rue P. Vaillant Couturier au niveau du sommet de la côte de la gare est dangereux à cause des véhicules qui se garent trop près de l'angle.

Concernant cette même rue F.Ferrer, on peut aussi regretter la disparition du panneau d'affichage associatif au sommet de la côte de la Gare, qui aurait pu être remplacé s'il n'était pas conforme à la nouvelle signalisation.

Un adhérent demande s'il ne serait pas possible d'obtenir un accès piétons à la gare SNCF directement à partir de la descente de la rue F. Ferrer. Cela sera à étudier.

#### **4) L'aérodrome et les hélicoptères.**

A l'initiative du Préfet des Yvelines, un Groupe de travail a été créé le 20/09/02 pour établir un projet de charte de bonne relation entre les riverains et les usagers de l'aérodrome de Saint Cyr. Il réunit des élus de St Cyr, de Bailly et de Fontenay, ainsi que des associations de St Cyr, de Bailly et de Fontenay et les représentants

**ADEEO BP 24-78 211 Saint Cyr l'Ecole Cedex.**

<http://adeeo.free.fr> [adeeo@free.fr](mailto:adeeo@free.fr)

des usagers de l'aérodrome (GUAS). Les réunions de travail relatives à l'élaboration de la charte ont démarré le 20/05/03 pour se terminer en janvier 2004.

Ce groupe a pris conscience en novembre 2003 de l'interaction entre les constructions de la ZAC Santos Dumont et l'axe des pistes, et a estimé que cela pouvait représenter un danger. Une lettre a alors été adressée au Préfet sur ce sujet précis avant l'envoi à ce dernier de la charte terminée en janvier 2004.

L'élaboration et le respect de cette Charte permettra ensuite d'obtenir des subventions pour financer des travaux permettant de réduire le bruit des avions, comme cela fût possible à Chavenay.

M<sup>me</sup> Solecki fait état de son profond mécontentement quant à l'envoi de cette lettre car l'existence de ce projet de ZAC est connue depuis longtemps et qu'il y a eu une « enquête » en Mairie du 27/10 au 21/11/03 sans que quiconque fasse une remarque.

M.Lavaud fait remarquer :

- qu'une concertation avec les habitants a eu lieu il y a un an,
- que la hauteur des bâtiments est moins haute que celle de l'autoroute,
- qu'il faut développer la ville et créer des emplois,
- qu'il ne faut pas accroître les impôts locaux,
- qu'il n'y aura jamais de construction sur l'aérodrome.

Il y aurait donc eu un problème de concertation entre le groupe de travail et la Mairie, avant l'envoi de cette lettre.

M<sup>me</sup> Solecki questionne l'ADEEO sur le sondage effectué auprès des riverains de l'aérodrome. Les questionnaires retournés évoquent quelques dépassements d'horaires et une amélioration possible par un meilleur aménagement des plages horaires, mais surtout une nuisance sonore due aux hélicoptères effectuant des points fixes au bord de la route.

### **5) Hélicoptères et nuisance sonore**

Les survols au dessus du quartier d'hélicoptères tant civils que militaires créent une nuisance sonore. Il faudrait identifier plus précisément de quoi il s'agit ; un questionnaire va donc être distribué aux habitants de l'Epi d'Or (Voir document joint). L'idée est d'essayer de collecter le maximum d'information sur les passages (jour, horaire, altitude, type d'appareil, couleur...) afin de constituer un dossier permettant de vérifier si la réglementation est respectée.

Pour connaître dans le détail la gêne provoquée par les nuisances sonores que vous subissez, merci de remplir le questionnaire ci-joint.

Un contact a été pris avec les habitants d'Issy-les-moulineaux qui subissent une gêne de ce type, afin de connaître leur expérience. ADEEO lance un appel afin de trouver un coordinateur pour traiter ce dossier.

### **6) Les antennes relais de téléphonies mobiles.**

Rappel : Notre but n'est pas de faire obstacle à la téléphonie mobile mais de se protéger des risques sanitaires possibles. En vertu du principe de précaution, il est demandé de retirer les antennes des endroits sensibles (écoles) et d'en abaisser le seuil de puissance (actuellement il existe 2 normes: 3v/m pour les appareils électroménagers et hifi afin qu'il n'y ait pas de perturbations entre eux, et 41v/m ou 58 V/m pour les antennes-relais).

En avril 2003 les antennes relais installées sur l'école Bizet depuis plus de 10 ans ont été démontées et St Cyr est devenue une référence nationale.

Cela a été possible grâce à la détermination des riverains, du collectif d'associations (FCPE, GPEI et ADEEO) soutenu par PRIARTEM en les personnes de Etienne et Marc Cendrier.

Cependant, l'arrêté municipal exigeant que ces antennes ne puissent pas être montées à moins de 300 m d'une zone sensible a été attaqué par les opérateurs et la mairie déboutée. Il en a été de même du second arrêté qui réduisait cette zone à 100 m.

Actuellement, l'ADEEO, représentée par E.Cendrier et A.Dumez, ainsi que la FCPE participent à une commission mise en place par Monsieur le Préfet des Yvelines qui réunit des Elus, la DDASS, l'ANFR et les trois opérateurs. L'objectif de ce groupe est d'établir une charte permettant d'examiner et de confronter les projets d'implantation d'antennes à la sensibilité des sites et d'organiser l'information du public.

La charte est en cours de signature actuellement.

M.Lavaud a reçu le projet et annonce qu'un paragraphe stipule qu'aucune installation d'antenne relais ne sera autorisée à moins de 100 m d'une zone sensible.

Aujourd'hui les opérateurs sont plus actifs que jamais, PRIARTEM est l'objet de 2 procès qui lui sont intentés par BOUYGUES. L'opérateur a perdu le premier, mais le second - sur le fond - est en préparation.

E.Cendrier est personnellement attaqué par BOUYGUES à cause du contenu d'une interview au journal du Dimanche.

On constate que cet opérateur tente par intimidation de faire cesser une action contraire à ses intérêts. Le Bureau demande que nous soutenions cette personne.

Il est fait état de la préparation à Paris d'une charte dans laquelle un objectif de champ électrique maximum de 0,6 v/m serait retenu ; cependant, une personne dans la salle dit que cette charte traite plutôt de la pollution « visuelle ».

M.Dortomb fait remarquer que :

- Une distance n'est pas un critère fiable car le niveau reçu est fonction de la directivité de l'antenne implantée.
- On parle de limitation du champ électrique alors que toutes les études scientifiques montrent que le danger pour les cellules vivantes, vient principalement du champ magnétique. La protection devrait donc être exprimée en Tesla et non en v/m.

Selon le Maire, L'enquête de la DDASS et de l'institut de veille sanitaire serait sur le point d'être close car les résultats obtenus sont dans la normalité, une fois corrigés des facteurs de pondération nécessaires.

Rappel : vous pouvez trouver les informations juridiques, médiatiques, sanitaires les plus à jour sur le site de l'ADEEO (<http://adeeo.free.fr>) dossier antennes.

## 7) L'évacuation des eaux (usées et pluviales).

Rappel du fait qu'il s'agit d'un dossier très ancien. Aujourd'hui, le réseau d'évacuation des eaux usées de la ville ayant plus de cinquante ans, il doit être refait.

Les derniers faits sont :

- Les travaux sont budgétés pour les rues de Bièvre et des tilleuls avant de s'étendre par la suite au reste de la ville
- Le 25/09/03 en mairie, réunion de présentation de 3 solutions
- Le 3/12/03 en mairie, réunion présentant le coût des 3 solutions. Lors de cette réunion le résultat de l'enquête, effectuée au préalable par l'ADEEO, a été confirmé par un vote en séance qui, à l'unanimité, a été en faveur de la solution avec la réalisation de 2 réseaux spécialisés. Le maire en a pris acte.
- Le 15/03/04 les riverains des rues des Tilleuls et de Bièvres ont reçu l'annonce que le Cabinet ATMOS allait faire une enquête pour identifier les travaux à réaliser. A ce jour, pas de nouvelles.
  - ➔ L'ADEEO pense qu'il faudra coordonner cette action de consultation de plus de 80 propriétaires sous peine d'une grande perte de temps.

M.Lavaud rappelle que le coût de réalisation de cette solution, pour toute la ville de Saint Cyr, avait été chiffré en 2001 à 76 MF HT. Sa réalisation prendra donc du temps.

## 8) Le quartier de Satory.

La mairie de Versailles prépare un schéma d'orientation d'urbanisme de l'ensemble du plateau de Satory. Ce projet d'urbanisation devait déboucher sur la construction de logements civils et militaires et d'une zone d'activité.

La plus grande difficulté concerne la réalisation des accès et la définition des transports pour une zone qui, dans 15 ans, pourrait accueillir 15000 habitants. Une étude est en cours sur l'accessibilité par les transports collectifs, le réseau routier étant déjà saturé. Les communes de Saint Cyr et de Buc devraient être consultées. La conclusion de l'étude d'accessibilité devrait être présentée à mi 2005.

## 9) L'A86 et son mur anti-bruit.

L'ADEEO a toujours demandé la couverture de l'A86 dans la traversée du bois.

Il en est résulté la construction d'un mur anti-bruit en béton couvert de particule de bois d'une longueur de 153 m et d'une hauteur de 3 à 4 m derrière la maison forestière de l'Epi d'or. Ce mur a été fait dans la zone où les travaux d'élargissement de la voie avaient lieu.

Aucune mesure comparative de bruit – avant et après - n'a été faite, mais les habitants concernés disent ne pas entendre de différence. Cela semble en effet évident car les bruits sont apportés par les vents dominants d'ouest et donc non pris en compte. Il y aura sûrement peu de période de vents (Est) où ce mur pourra apporter quelque chose.

La problématique aujourd'hui c'est que la DDE refuse d'engager des travaux de protection acoustique là où il n'y a pas de travaux de chaussée programmés. Il faudrait rebondir sur ce dossier et retravailler les pistes d'obtention d'une couverture à l'ouest. Un adhérent propose de bloquer l'autoroute! un autre suggère de prendre contact avec des municipalités ayant obtenu des protections là où il n'y avait pas de travaux programmés (Bièvres, Meudon ?)

Le conseil régional d'Ile de France a décidé en janvier 2004 de la création d'un Observatoire du bruit, BRUITPARIF, dont le but est de surveiller la qualité de l'ambiance sonore et son évolution sur la région. Une caractérisation de la gêne sonore et une localisation des points noirs feront partie de ses missions mais il ne prendra aucune décision sur les actions à mener.

M.Lavaud précise que aujourd'hui la loi ne lui donne aucun pouvoir pour agir contre la pollution acoustique.

## 10) Le problème de la Francilienne.

Rappel sur le bouclage de la Francilienne

«Le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF), approuvé par décret du 26 avril 1994, prévoit la réalisation d'une voie rapide principale traversant le plateau de Saclay entre Palaiseau et Guyancourt. Plus à l'Ouest, le SDRIF prévoit que le bouclage de la Francilienne entre Montigny le Bretonneux et Orgeval s'effectuera en tronc commun avec les autoroutes A12 et A13 Le tracé prévu résulte d'études tenant compte notamment des contextes liés au développement du plateau de Saclay, des agglomérations de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi qu'à la protection de la plaine de Versailles. Son éventuelle modification ne peut-être envisagée que dans le cadre d'une révision du SDRIF.. ».

(Extrait d'un courrier de Gilles de Robien à Jean-Michel Fourgous ).

L'association Ile de France Environnement a déposé un recours dans ce sens pour la révision 2004 du SDRIF.

Le 19 janvier 2004, l'ADEEO a rencontré Monsieur Fourgous qui a téléphoné à Monsieur Frémot de la DDE en leur présence. Selon lui, il n'y a pas de projet de travaux concernant ce tracé dans les 10 ans car il n'y a pas de financement prévu. « En tout état de cause le tracé actuel, n'est pas forcément le définitif mais se trouve aujourd'hui être le moins pire de tous » M.Lavaud rappelle cependant qu'il faut faire attention à ce qui va se passer après 2006, fin du contrat de plan.

En revanche, il faut être attentif car le ministre des transports pourrait saisir la commission nationale des débats en 2004 pour terminer ce projet de bouclage. Ce fait fera l'objet de parution dans la presse et les municipalités devraient en être averties. Une fois saisie, cette commission donnera son avis sur le projet, son

impact environnemental, la nécessité d'enquête préalable et de débat public. En cas d'avis positif, cela relancerait le projet et son financement. Il faut donc être très attentif pour se mobiliser le cas échéant.

## 11) Questions diverses.

- **Animations de quartier** : Il est précisé que l'ADEEO a apporté un petit support financier à des animations du quartier (Coût des matériaux de confection d'un Dauphin par les Parents lors du défilé des écoles Wallon et Bizet, Fête Halloween 2003). Les adhérents sont d'accord pour que cela soit reconduit.
- **Emploi du site Internet de l'ADEEO** : M.Dortomb propose que les adhérents soient, plus fréquemment, tenus au courant des actions du Bureau, comme le permettrait un emploi plus dynamique du site Internet de l'ADEEO. Il apparaît que 30% environ des adhérents présents utilisent l'Internet. Il fait remarquer que l'emploi du site pour mieux tenir les adhérents au courant des actions en cours, présente aussi l'intérêt de beaucoup réduire, si ce n'est d'éliminer, les dépenses d'impression des documents écrits.
- **Subvention à l'ADEEO**: suite à la demande d'explication d'un adhérent, le maire déclare que la subvention à l'ADEEO n'a pas été reconduite car il y a de trop nombreuses associations et qu'il faut bien partager une somme qui ne peut pas être continuellement accrue. Des personnes qui ont assisté au conseil municipal où cette décision a été prise, disent qu'il a été déclaré que la subvention à l'ADEEO était supprimée par suite de sa signature de la lettre au Préfet relative à la ZAC Santos Dumont. Le maire demande pourquoi cette question lui a été posée si la réponse était déjà connue.....Le président de l'ADEEO conclut la polémique en déclarant au maire qu'il lui a été rapporté des propos inacceptables et regrettables au sujet de l'ADEEO, lors du conseil municipal où les subventions ont été votées...
- **Election de 2 membres d'honneur de l'ADEEO** : le Bureau demande à l'A.G d'élire **messieurs Marc et Etienne Cendrier** membres d'honneur de l'association afin qu'ils puissent officiellement la représenter dans certaines instances relatives à la téléphonie mobile sans qu'ils aient à acquitter de nombreux droits d'inscription. Vote favorable.
- **Démission** : M.Guy de Nazelles annonce sa démission car il déménage dans une autre commune et ne peut donc plus assurer son rôle au sein du bureau.

## 12) Appel à de nouveaux membres pour participer aux nombreux dossiers

- M<sup>me</sup> Sophie Guerson propose de prendre en charge le dossier animation de quartier.
- M. Bernard Dortomb propose de coordonner l'activité relative au dossier « nuisance sonore hélicoptère » et de poursuivre son activité relative au dossier « Evacuation des eaux usées ».
- M<sup>me</sup> Emmanuelle Pellerin propose de travailler sur l'aspect Tracé de la Francilienne
- Un candidat se propose d'aider pour améliorer/administrer le site internet de l'ADEEO. Il enverra ses coordonnées par e-mail.

L'année 2004 n'étant pas une année d'élection du bureau, il n'y a donc pas de renouvellement ni d'ajout de membres au bureau. Ces nouveaux membres participeront donc comme contributeurs libres aux dossiers pour lesquels ils se proposent. Ils seront invités aux réunions de bureau.

**RAPPEL : Les adhérents qui désirent apporter une contribution à un dossier sans être au bureau, seront toujours les bienvenus. Merci de nous écrire ou de contacter un des membres du bureau si un dossier vous intéresse. Vous trouverez les coordonnées de l'association sur les bas de page de ce compte-rendu.**

**Comme à l'accoutumé, ci-joint un bulletin d'adhésion 2004 pour ceux qui désireraient adhérer et ainsi soutenir l'association.**

Cordialement  
Le bureau de l'ADEEO

**BULLETIN D'ADHESION ADEEO 2004**

NOM :----- Prénom :-----

Adresse : -----

Téléphone :----- e-mail :-----

*COTISATION* : 8 Euros  Adhésion ou  Renouvellement***Signature :***

## HELICOPTERES ET NUISANCES SONORES

Questionnaire sur les nuisances sonores produites lors du survol du quartier par des hélicoptères (merci d'entourer la ou les réponses choisies).

**NOM :**

**ADRESSE :**

Etes-vous perturbé lorsque vous êtes dans votre habitation ? OUI NON

Pensez- vous devoir être contraint d'améliorer l'isolation phonique de votre habitation ? OUI NON

Etes - vous obligé d'élever la voix lors d'une conversation ? OUI NON

Etes - vous obligé d'augmenter le son de la télévision/radio/autres ? OUI NON

Par jour, en moyenne, à combien estimez vous le nombre de survols perturbateurs ?

- moins de 2 ? OUI - moins de 5 ? OUI - moins de 10 ? OUI - Plus ? OUI - de temps en temps ? OUI

La trajectoire la plus perturbatrice est-elle :

- vers ou venant de SATORY / VILLACOUBLAY ? OUI NON
- vers ou venant d' ISSY LES MOULINEAUX ? OUI NON
- les deux ?
- avez vous noté des cas de vol en stationnaire ? OUI NON

La nuisance sonore est-elle plutôt un son <<sourd >> ou un son <<aigu>> ?

Relevé des caractéristiques des survols gênants : (date, horaire, altitude estimée, immatriculation, type, couleur, origine (civile ou militaire)...):

### REMARQUES EVENTUELLES :

A partir de ces premiers éléments que vous nous transmettez, nous pourrons poursuivre notre enquête.

**NOUS VOUS REMERCIONS DE RENVOYER CE QUESTIONNAIRE A :**